

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

**Arrêté n°
portant habilitation de l'Institut des
Métiers de l'Environnement et de la
Météorologie (IMEM) à délivrer des
Diplômes du système LMD**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION,**

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements d'Enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;
- VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master et Doctorat) dans les Établissements d'Enseignement supérieur ;
- VU le décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence, modifié par le décret n° 2013-874 du 20 juin 2013 ;
- VU le décret n° 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master, modifié par le décret n° 2013-875 du 20 juin 2013 ;
- VU le décret n° 2012-1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat ;
- VU le décret n° 2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2021-1790 du 29 décembre 2021 ;
- VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des Établissements privés d'enseignement supérieur ;
- VU le décret n° 2018-1956 du 07 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) ;
- VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des

sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

- VU le décret n° 2022-1793 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- VU l'avis technique de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) sur la demande d'habilitation de l'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie (IMEM), en sa session du 11 février 2021 ;
- VU la décision du Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup relative à la durée de validité de l'avis technique en vue de l'habilitation à délivrer des diplômes du système LMD, en sa session des 10 et 11 avril 2018,

ARRETE :

Article premier.- L'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie (IMEM) est habilité à délivrer les diplômes suivants:

- licence en qualité-sécurité-environnement;
- licence en mesures physiques;
- master en qualité-sécurité-environnement.

Article 2.- La durée de validité de l'habilitation est de dix (10) ans. Elle prend effet à compter du 11 février 2021 et reste valable jusqu'au 11 février 2031.

Article 3.- La demande de renouvellement de l'habilitation doit se faire un (01) an avant l'expiration du délai susvisé.

Article 4.- Le Directeur général de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**



The image shows a circular official stamp in pink ink. The text around the perimeter of the stamp reads "République de Côte d'Ivoire" at the top and "Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation" at the bottom. In the center of the stamp, there is a logo featuring a tree and the word "LE MINISTRE". Overlaid on the stamp is a blue ink signature that appears to read "Moussa BALDE".

Moussa BALDE